

Autorisation mercredis septembre 2026

NOM DU RESPONSABLE LEGAL :

Nom et prénom de l'enfant (une fiche par enfant) :
.....

Date de Naissance :

N° de téléphone :

COCHEZ LES CASES des journées ou demi-journées souhaitées, sans oublier les repas !

Annulation : 8 jours avant la date, ou avec un certificat médical à fournir dans les 3 jours suivants la date annulée.

3-5 ans et 6/11 ans

Date	Matin	Après-midi	Repas
Septembre			
02/09	Animation au centre ☐	Animation au centre ☐	☐
09/09	Animation au centre ☐	Animation au centre ☐	☐
16/09	Animation au centre ☐	Animation au centre ☐	☐
23/09	Animation au centre ☐	Animation au centre ☐	☐
30/09	Animation au centre ☐	Animation au centre ☐	☐

Les parents/responsables légaux attestent avoir pris connaissance du planning des animations des mercredis dans sa totalité sur le programme dédié et autorisent leurs enfants à participer aux activités et aux sorties proposées par l'Accueil de Loisirs.

Ils autorisent les responsables à prendre, le cas échéant, toutes mesures (hospitalisations, interventions chirurgicales) nécessaires.

Date :/...../2026

Lu et approuvé et signature des parents :